



Multiclic +



Comment protéger mon activité face
aux risques liés à mes biens informatiques ?
Solutions AXA pour les Entreprises

L'outil informatique est au centre de votre activité

Sa fragilité et les multiples accès qu'il permet au cœur de votre entreprise peuvent en faire un talon d'Achille redoutable. Les risques sont multiples et divers; ils peuvent nuire gravement au bon fonctionnement de votre entreprise. AXA vous propose le contrat MULTICLIC + qui vous permet de garantir l'ensemble de votre parc, matériels et données informatiques, ainsi que les pertes financières consécutives.

Pour une protection solide, une garantie de base automatique et très étendue

- La garantie de base « **Dommages aux matériels** ». Elle couvre l'intégralité de votre parc informatique⁽¹⁾, y compris la bureautique et les équipements techniques, en cas d'événements majeurs:
 - chute de matériel,
 - incendie, effets du courant électrique,
 - chute de la foudre,
 - dégât des eaux,
 - événements climatiques,
 - vol, vandalisme...
- Le vol est garanti, y compris lorsqu'il est réalisé sans effraction, ou exercé sans contrainte/menace ou violence.
- Vos matériels sont également garantis en dehors de vos locaux, lors de transports terrestres, **jusqu'à 15 000 €**.

1 Pour répondre aux spécificités de votre activité, des garanties optionnelles innovantes et adaptées à vos besoins de protection



- La garantie « **Frais de duplication des données informatiques et Frais annexes** » qui prend en charge suite à dommages aux matériels:
 - les frais d'expertise et d'assistance informatique,
 - les frais de duplication de vos données informatiques,
 - les frais de poursuite d'activité.
- Si votre activité repose sur l'informatique, la garantie « **Pertes d'exploitation** » prend en charge la perte de marge brute subie et les frais supplémentaires engagés, en cas de dommages aux matériels assurés.

(1) Si souscription de la « formule globale ».

2 Vos atouts grâce aux contrat Multiclic +

Un socle de protection solide et des garanties complémentaires à la carte, selon vos besoins.

La garantie de base « Dommages aux matériels » :

- une assurance qui couvre automatiquement l'intégralité de votre parc, sans communication d'inventaire (formule Globale);
- une garantie qui s'exerce pour tous vos établissements, y compris le matériel vous appartenant et se trouvant chez un hébergeur;
- une garantie transport automatique jusqu'à 15 000 €, pour les matériels transportés en dehors de vos locaux;
- une indemnisation en valeur à neuf pour vos matériels de moins de 5 ans;
- une couverture « monde entier » de vos ordinateurs portables et de vos tablettes;
- une garantie vol étendue: le vol simple est couvert (vol avec ou sans effraction, avec ou sans contrainte, menace ou violence).



Les garanties complémentaires optionnelles



Frais de duplication des données informatiques et Frais annexes : une garantie vitale car les données ont souvent plus d'importance que l'ordinateur lui-même.

Une option globale qui comprend 3 garanties en une :

- les frais d'expertise et d'assistance informatique (ex. identification de l'origine, du mécanisme et de l'étendue des dommages) ainsi que les préconisations faites pour éviter tout nouveau dommage;
- les frais de duplication des données informatiques à partir de la dernière sauvegarde (ex: remboursement des coûts de main-d'œuvre);
- les frais de poursuite d'activité (ex. location de matériels, travaux réalisés par une société spécialisée dans la récupération de données).



Pertes d'exploitation: une garantie essentielle si votre chiffre d'affaires dépend **de votre système informatique - matériels et données.**

“ Chute d'ordinateur portable, vol de matériels informatiques, crash de disque dur avec perte de fichiers. ”



Votre interlocuteur AXA



Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur [axa.fr](https://www.axa.fr)

AXA vous répond sur:

